



LIVRET D'ACCUEIL



SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL 03



Croix Marine
14 rue de Bardon
03000 MOULINS
☎ 04.70.43.08.38
email saf03-secretariat@croixmarine.fr
du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et
de 13h30 à 16h



UNAPEI
4 avenue Aristide Briand
03100 MONTLUÇON
☎ 04.70.08.09.00
Du lundi au vendredi de 8h à 17h30



LIVRET D'ACCUEIL

L'accueil familial c'est quoi ?

Vous souhaitez vivre en accueil familial.

L'accueillant familial est une personne ou un couple ayant reçu un agrément du conseil départemental l'autorisant à accueillir de façon permanente et moyennant rémunération une ou plusieurs personnes âgées ou adultes handicapées (dans la limite de trois personnes).

Un contrat négocié de gré à gré vous lie à l'accueillant familial (via votre représentant légal si besoin)

L'accueillant vous propose :

- ✓ **L'hébergement** : une chambre d'un minimum de 9m2 et un mobilier (il est possible d'emmener quelques meubles personnels). Une salle de bain privative ou non. Vous partagez les pièces principales de la maison (cuisine, séjour...) avec l'accueillant et sa famille.
- ✓ **La restauration** : les repas sont en règles générales pris avec l'accueillant, voir avec sa famille. Il est possible de prendre le repas seul de temps en temps.
- ✓ **L'entretien** : l'accueillant prend en charge l'entretien des pièces et l'entretien de votre linge. Vous pouvez, selon vos capacités aider l'accueillant dans ces tâches de la vie quotidienne.
- ✓ **Le suivi médico-social** : l'accueillant doit favoriser votre bien-être physique et psychologique. Pour cela, il vous accompagne si besoin dans vos démarches de soins et vous propose un environnement vous permettant de maintenir et de créer des liens sociaux. Il vise le maintien des liens avec votre famille, vos amis, votre participation à des activités au sein de l'accueil et en dehors.



LIVRET D'ACCUEIL

Message d'accueil

Vous envisagez l'accueil familial comme projet de vie et à ce titre entrez en contact avec le Service d'Accueil Familial 03.

Au nom de toute l'équipe, je vous souhaite la bienvenue.
Nous sommes heureux de vous rencontrer.

L'accueil familial est une solution d'hébergement pour les personnes âgées et/ou handicapées qui ne peuvent ou ne veulent plus vivre chez elles, momentanément ou définitivement. Il constitue une alternative à l'hébergement.

Pour vous accompagner au mieux dans l'aventure de l'accueil familial le conseil départemental de l'Allier a missionné le SAF03 :

Dans un premier temps nous mettons tout en œuvre pour vous proposer un accueil, en adéquation avec vos besoins et vos attentes.

Ensuite, tout au long de votre accueil nous veillons à assurer votre bien-être chez l'accueillant familial,

Avec l'équipe nous avons pris plaisir à réaliser ce livret d'accueil. Il présente le dispositif de l'accueil familial et plus particulièrement les rôles et missions du SAF03. J'espère qu'il répondra à vos interrogations.

Nous n'avons hélas pas pu être exhaustif. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin d'éclaircissement sur un point ou un autre.

Toute l'équipe se met à votre disposition et avec elle je vous souhaite encore une fois la bienvenue.

La coordinatrice SAF



LIVRET D'ACCUEIL

Sommaire

L'accueil familial c'est quoi ?	2
Message d'accueil	3
Sommaire	4
Le SAF03.....	5
Historique du SAF03 :.....	5
Les valeurs du SAF03 :.....	5
Les différentes structures du SAF03 :.....	6
Traitement des données personnelles et de santé	7
Informatique et liberté – RGPD.....	7
Accès à vos informations administratives et à votre dossier.....	7
Information et confidentialité	7
La structure	8
Les professionnels.....	8
Nos missions.....	9
Les garanties.....	9
Admission.....	10
Le financement	10
Les aides au financement.....	11
L'organisation pratique	12
Vos droits et votre participation.....	13
Adresses et numéro utiles	14
Annexes.....	15



Le SAF03

Historique du SAF03 :

Depuis 1964, l'histoire de l'Association Croix Marine de l'Allier devenue Croix Marine Auvergne-Rhône-Alpes est inscrite dans le développement de l'accueil familial avec pour objectif initial de permettre la sortie de personnes hospitalisées des Centres Spécialisés en Psychiatrie.

A partir de 1992, l'APEAH devenue l'UNAPEI-Pays d'Allier a développé une mission d'accompagnement et de formation des Accueillants Familiaux dans le bassin de Montluçon

En 2005, la Croix Marine est retenue pour créer à titre expérimental un Service Médico-social d'Accueil Familial : les bénéficiaires sont les personnes handicapées de moins de 60 ans ayant leur domicile de secours dans l'Allier, accueillies chez des Accueillants Familiaux agréés par le Conseil Général dans le bassin de Moulins.

Le service autorisé par le Président du Conseil Général est le fruit de cette expérimentation.

Crée en juillet 2008, sous l'impulsion du Conseil Général qui le finance en totalité, le SAF03 est porté par deux associations avec une coordination départementale exercée par la Croix Marine.

L'association Croix-Marine Auvergne Rhône Alpes est à ce jour sous la présidence de **Monsieur TRENTESAUX François** et la Direction générale de **Monsieur FABRE Christophe**. La direction du SAF03 Croix marine est assurée par **Madame Cécile de BREUVAND**.

L'association Unapei PAYS D'ALLIER est à ce jour sous la présidence de **Madame Gina PETIT** et la direction de **Monsieur Christophe TEYSSANDIER**. La direction du SAF03 de l'Unapei PAYS D'ALLIER est assurée par **Madame Sandra MAITRE** et **Monsieur Julien MERY**.

Les valeurs du SAF03 :

Le SAF03 a pour objectif de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap et/ou personnes âgées en tenant compte de leur singularité et de leurs attentes.

Les professionnels du SAF03 agissent en respectant des valeurs humanistes :

- La laïcité
- La considération et le respect de l'autre
- Le respect des fondements de la bientraitance et de la bienveillance
- Le respect de la Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie
- Le respect des recommandations de l'ANESM (devenue HAS)
- Le respect du libre choix des usagers
- La place de l'usager au cœur de nos interventions
- Le respect du projet de vie de la personne
- Le respect des autres dans leur singularité
- La droiture dans sa propre conduite
- La tolérance des conceptions intimes de chacun
- La foi en la capacité de progrès de chaque personne



LIVRET D'ACCUEIL

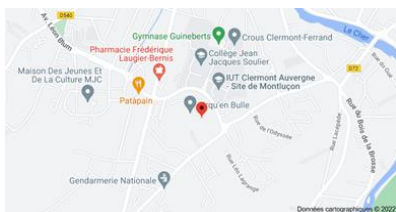
Les différentes structures du SAF03 :

Les accueillants familiaux des bassins de Vichy et Moulins sont accompagnés par le SAF03 de la Croix Marine, 14 rue de Bardon, 03000 MOULINS.



Les locaux de la Croix Marine sont proches du cinéma et de la gare SNCF qui est desservie par les bus de la ville de Moulins.

Les accueillants familiaux du bassin de Montluçon sont accompagnés par le SAF03 UNAPEI, 4 avenue Aristide Briand, 03100 MONTLUÇON.



Les locaux de l'UNAPEI sont face à l'IUT et au collège Jean-Jacques SOULIER. ***Les bus des lignes B et D desservent le quartier et permettent l'accès au service.***

La coordination du SAF03 se trouve à la Croix Marine, 14 rue de Bardon 03000 MOULINS, 04.70.43.08.38



Traitement des données personnelles et de santé

Informatique et liberté – RGPD

À l'occasion de votre prise en charge par SAF03, des renseignements administratifs et médicaux vous sont demandés. Ils feront l'objet d'un traitement informatique.

En application de la **loi du 6 janvier 1978** relative à l'informatique et aux libertés, ces informations à caractère personnel, collectées auprès de vous ou de votre famille sont strictement réservées aux services concernés par votre prise en charge. Certaines d'entre elles peuvent toutefois être transmises dans le cadre de votre prise en charge à des établissements ou partenaires extérieurs dans le but d'assurer la continuité du suivi.

Applicable depuis le **25 mai 2018**, le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) constitue la nouvelle réglementation qui encadre le traitement des données à caractère personnel avec pour objectif de renforcer le droit des personnes et de responsabiliser les acteurs collectant et traitant des données.

L'association Croix Marine Auvergne Rhône Alpes vous informe que vous pouvez prendre connaissance de vos droits (droit à l'information, droit d'accès, droit de rectification, droit à l'opposition...), ainsi que du cadre dans lequel vos données sont collectées et traitées, en adressant votre demande à DPO@croixmarine.fr.

Un complément d'information sur le RGPD est disponible sur le site de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)

Accès à vos informations administratives et à votre dossier

Le dossier administratif (loi du 6 janvier 1978)

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives vous concernant.

Le SAF03 constitue un dossier pour chaque personne. Il contient une fiche de présentation, la notification d'agrément de l'accueillant, les bilans annuels et les projets personnalisés. Le bilan annuel de la personne lui est lu avant envoi au Conseil Départemental.

Chaque personne peut consulter son dossier après en avoir fait la demande écrite auprès de la responsable du SAF03 de son bassin. Le SAF03 propose un rendez-vous dans un délai d'un mois à réception de la demande. La consultation se fait dans les locaux du SAF03 en présence d'un professionnel du service et de toute personne sollicitée par le bénéficiaire du dossier.

Vous pouvez demander un accès à votre dossier. Toute demande d'accès au dossier administratif doit être formulée par écrit auprès de la responsable du SAF03 de son bassin. Un rendez-vous dans les locaux du SAF03 vous sera proposé. Vous consulterez votre dossier en présence d'un professionnel du SAF03 et, si vous le souhaitez, de la personne de votre choix.

Information et confidentialité

L'ensemble du personnel est astreint à l'obligation de discrétion professionnelle.



La structure

Les professionnels

 *Croix-Marine Auvergne-Rhône-Alpes Association*



Geneviève CHINON
coordinatrice



Cécile PECOUL
Coordinatrice adjointe



Magali COTTIN
Secrétaire coordination



Camille FICK
Accompagnante familiale



Laëtitia DOMINGUEZ MANRESA Psychologue



Liliane CATCEL ST ANDRE
Accompagnante familiale



Marlène de TORRES
Accompagnante familiale



Béatrice GOYET
Accompagnante familiale



Unapei
PAYS D'ALLIER
APEAH - ENVOL



Nelly CHASSAGNE
Chef de Service



Antoine CONSTANT
Psychologue



Séverine DAUGE
Accompagnante familiale



Audrey MAIRE-TOURRET
Accompagnante familiale



LIVRET D'ACCUEIL

Nos missions

Le Service d'Accueil Familial de l'Allier a été agréé le 1^{er} juillet 2008 par le Président du Conseil Départemental de l'Allier.

La Loi du 10 juillet 1989 et la Loi de modernisation sociale n°2002.73 du 17 janvier 2002 et ses décrets d'application ont modifié le code de l'action sociale et des familles règlementant le dispositif de l'accueil familial.

Nos missions envers vous :

- ✓ Recevoir les demandes d'accueil et les analyser
- ✓ Mettre en adéquation l'offre et la demande d'accueil familial social
- ✓ Soutenir à la contractualisation
- ✓ Assurer votre suivi social et médico-social
- ✓ Proposer une aide pour formaliser votre projet personnalisé
- ✓ Travailler en partenariat autour de l'évolution du projet de vie
- ✓ Anticiper et accompagner les fins d'accueil

Nos missions envers les accueillants :

- ✓ Accompagner et soutenir techniquement les accueillants familiaux
- ✓ Mettre en adéquation l'offre et la demande
- ✓ Accompagner à la conceptualisation et à l'évolution du projet d'accueil
- ✓ Anticiper et accompagner des fins d'accueil

L'équipe du SAF a aussi pour mission de vous proposer, ainsi qu'aux accueillants des temps conviviaux plusieurs fois dans l'année (moments d'échange sur différents thèmes, d'activités, fête de Noël, galette des rois...). Vous pourrez dans ces moments-là rencontrer d'autres personnes accueillies et d'autres accueillants.

Les garanties

Le SAF03 Croix Marine a souscrit auprès de la compagnie Allianz une assurance responsabilité civile professionnelle pour son activité.

L'Unapei PAYS D'ALLIER a souscrit auprès de la compagnie MAIF une assurance responsabilité civile professionnelle pour son activité.



LIVRET D'ACCUEIL

Admission

Rassurez-vous, le SAF 03 vous accompagne tout au long de votre demande d'accueil :

Après un premier entretien téléphonique nous nous rencontrons pour affiner votre projet. Une fois vos besoins déterminés, nous sélectionnons en équipe la ou les familles pouvant répondre à vos souhaits. Le SAF 03 organise alors une rencontre avec les familles à l'issue de laquelle, un séjour d'essai peut être envisagé si vous le souhaitez.

À chaque étape le SAF 03 est à vos côtés pour vous aider à réfléchir et à affiner votre projet et son adéquation avec ce qui vous est proposé.

Une fois le contact établi et pérennisé avec une famille, **un contrat d'accueil est établi pour fixer les caractéristiques de l'accueil** : accueil permanent ou temporaire, à temps complet ou partiel... Il fixe également les conditions matérielles et financières de l'accueil et les obligations de chacune des parties. Il détaille le projet d'accueil personnalisé de la personne à accueillir.

Durant un mois d'essai (renouvelable une fois), les accompagnantes vous rencontreront. Si besoin vous pourrez aussi recevoir la visite du (de la) psychologue.

Le financement

Vous êtes l'employeur de l'accueillant familial. Ce dernier est rémunéré sur la base d'un tarif à la journée.

La rémunération de l'accueil familial se décompose comme suit :

- ✓ **Rémunération journalière pour services rendus et indemnité de congé** : au moins égal à 2.5 SMIC horaire par jour + 10%.
- ✓ **Indemnités en cas de sujétions particulières** : entre 1 et 4 MG par jour.
L'indemnité est justifiée par la disponibilité supplémentaire de l'accueillant nécessaire selon le besoin d'aide et le degré d'autonomie de la personne.
- ✓ **Indemnité représentative des frais d'entretien courant** : entre 2 et 5 MG par jour.
Cet indemnité couvre les frais de repas, électricité, chauffage, déplacement...
- ✓ **Indemnité représentative de mise à disposition de la ou des pièces** réservées à la personne accueillie.

Dès la signature du contrat vous créez un **compte sur le site CESU-accueil familial**. Il vous permet chaque mois d'établir une déclaration pour calculer la rémunération et établir la fiche de paie de l'accueillant.

Les prestations de suivi et d'accompagnement dispensées par SAF03 sont financées par le Conseil Départemental. Elles sont **gratuites** pour les personnes accueillies et pour les accueillants familiaux.



Les aides au financement

Vous pouvez bénéficier de différentes aides pour financer l'accueil familial :

- ✓ L'allocation logement servie par la CAF de votre lieu de résidence en fonction de vos revenus,
- ✓ Pour les personnes âgées l'Aide Personnalisée à l'Autonomie servie par le Conseil Départemental de votre domicile de secours en fonction de vos ressources et de votre autonomie,
- ✓ Pour les personnes handicapées, la prestation de Compensation de Handicap servie par le Conseil Départemental de votre domicile de secours en fonction de votre autonomie,
- ✓ Enfin l'aide sociale à l'hébergement servie par le Conseil Départemental du domicile de secours selon des règles qui diffèrent d'un Département à l'autre. Elle couvre les frais que vous ou vos obligés alimentaires ne peuvent payer. Elle peut être récupérable.

Avantage fiscal : vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de 50 % des dépenses engagées pour la rémunération de l'accueillant familial dans la limite de 12.000€ par an (15.000€ pour un couple).



LIVRET D'ACCUEIL

L'organisation pratique

Le SAF03 c'est une équipe pluridisciplinaire à votre disposition :

✓ **Une secrétaire de coordination**

Elle vous accueille et vous oriente.

Elle gère les statistiques en lien avec le Conseil Départemental.

Elle organise votre dossier papier et informatique

✓ **Une responsable des demandes d'accueil.**

Elle vous rencontre au début de votre projet et vous accompagne jusqu'aux essais.

✓ **Des accompagnantes familiales.**

Il s'agit de travailleuses sociales. L'une d'entre elles est référente de votre parcours en accueil familial.

Elle vous rend visite régulièrement (toutes les 4 à 6 semaines) chez l'accueillant familial ou dans un autre lieu afin de faire le point sur votre accueil, sur vos besoins et pour vous accompagner dans la réalisation de l'élaboration du projet d'accueil personnalisé.

Votre accompagnante familiale peut faire le lien et vous diriger vers des organismes et/ou professionnels compétents en fonction de vos demandes. Elle peut également participer à des synthèses avec différents partenaires afin de vous accompagner au mieux.

Elle **peut vous aider à organiser vos vacances**, où vous orienter vers des activités locales pour vous permettre de créer du lien social dans votre commune de résidence.

Elle peut vous aider à construire un projet vers un autre hébergement ou un projet professionnel si besoin.

✓ **Un(e) psychologue :**

Vous pouvez le/la rencontrer pour évoquer un mal être dans la famille d'accueil ou suite à des événements difficiles.

✓ **Deux cheffes de service**

Elles soutiennent les équipes et peuvent les accompagner lors des visites à domicile.

Elles sont en lien étroit avec le Conseil Départemental.

La cheffe de service de Moulins assure la coordination du dispositif.

✓ **Le rôle de la coordination du SAF03**

Cette coordination consiste à la construction d'une cohésion départementale et d'une harmonisation des procédures à toutes les phases de l'accueil dans tout le département.

La coordination reçoit les demandes d'accueil, les oriente et les accompagne jusqu'aux essais.

La coordination rencontre les accueillants nouvellement agréés.

Elle rencontre les responsables de l'accueil familial du département et relaie les informations aux équipes du SAF03

Elle propose et met en œuvre des actions visant à promouvoir le dispositif de l'accueil familial.



LIVRET D'ACCUEIL

Au-delà de l'aide apportée par le SAF et/ou par l'accueillant familial, n'hésitez pas à faire appel à des partenaires compétents dans différents domaines

- ✓ Médicaux et paramédicaux : médecin généraliste, spécialistes...
- ✓ Représentant légal, mandataire, judiciaire
- ✓ Administratifs : Conseil Départemental, MDPH, CAF, mutuelle...
- ✓ Sociaux : assistant social de votre lieu de vie...

Vos droits et votre participation

Chez l'accueillant vous avez le droit :

- De bénéficier d'une présence chaleureuse et de vous sentir en sécurité
- De vous reposer pour une période de convalescence
- De garder vos relations sociales et d'en avoir de nouvelles
- De partager une vie de famille
- D'être accompagné pour vos rendez-vous médicaux
- De continuer à pratiquer vos activités et d'en découvrir de nouvelles
- D'être aidé dans les actes de la vie quotidienne et/ou de participer
- De vivre un temps de vacances

Chez l'accueillant vous devez :

- Faire preuve de discrétion vis-à-vis de la famille
- Respecter le vie de famille de l'accueillant
- Adopter un comportement courtois.

⚠ Nous sollicitons régulièrement votre avis sur la qualité de notre service via une enquête de satisfaction, lors des visites à domicile ou des groupes d'expression. Nous recueillons alors vos propositions d'améliorations, vos attentes et vos besoins.

⚠ Si malgré toute notre attention, vous n'êtes pas satisfait par le service et souhaitez porter une réclamation ou faire part d'un dysfonctionnement, vous pouvez contacter la cheffe de service, Geneviève CHINON

en écrivant à g.chinon@croixmarine.fr ou
14 rue de Bardou
03000 MOULINS ou
en téléphonant au 04.63.50.98.83



LIVRET D'ACCUEIL

Adresses et numéro utiles



Pour les demandes d'aides financières :
Prestations Compensation du Handicap (PCH) ou
Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) de l'Allier

Selon votre lieu de résidence, vous dépendez de l'une de ces 3 antennes :
TERRITOIRES DES SOLIDARITES DEPARTEMENTALES

Moulins Nord-Allier

Château de Bellevue
03400 YZEURE
Tél : 04 70 34 15 70

Vichy sud-Allier

Allée des Ailes
03200 VICHY
Tél : 04 70 34 15 50

Montluçon Ouest-Allier

11 rue Desaix
03100 MONTLUÇON
Tél : 04 70 34 15 00

Pour la prise en charge des frais d'accueil par l'aide sociale

Conseil Départemental de l'Allier

1, avenue Victor Hugo 03000 MOULINS
Tél : 04 70 34 40 03

Ecoute-maltraitance personnes âgées et handicapées :

☎ 39 77

Association française de Protection et d'Assistance des Personnes Agées :

☎ 0800.02.05.28

Centre d'information sur les droits des Femmes de l'Allier :

☎ 04.70.35.10.69

Délégué Médiateur de la République-Préfecture de Moulins :

Moulins : 2, rue Michel de l'Hospital BP 1649, 03016 Moulins Cedex. ☎ : 04 70 48 30 24.

Permanence mercredi sur rendez-vous, de 9h15 à 12h30 et 14h15 à 16h30.

Montluçon : 8 place de la Comédie BP 1249, 03100 Montluçon. ☎ : 04 70 64 75 95

Permanence mardi sur rendez-vous de 13h30 à 16h et

à la maison de justice et du droit (av. Fontbouillant) de 9h à 11h30



LIVRET D'ACCUEIL

La personne qualifiée assure une médiation et vous accompagne pour faire valoir vos droits.

Vous pouvez vous adresser à

Madame Marie-Claude AVELIN

Madame Marie-Antoinette BRION

Madame Christine DEVAUX

Monsieur Jean-Charles GAUMET

Monsieur Roger GAUMIER

Monsieur Francis MOUSSELIN

Monsieur Christian PETITCOLIN

Madame Dominique VEZIRIAN

Madame Annick WAJS-ETIENNE

En mettant votre courrier dans une enveloppe fermée et dans une seconde enveloppe adressée à
DDETSPP

20 rue Aristide Briand

Personnes qualifiées

Service hébergement, logement et protection des personnes vulnérables

CS60042

03402 YZEURE cedex 02

Ou adressant un courriel à ddetspp-hppv@allier.gouv.fr

Annexes

Charte des droits et des libertés

Liste des personnes qualifiées

Règlement de fonctionnement

Choix de la personne de confiance